

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du mercredi 11 juillet 2018
COMPTE RENDU DE PRESSE

L'an deux mil dix-huit, le Onze Juillet à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, adjoint au maire, M. Pierre-Yves JEGAT, conseiller municipal délégué,
M. Yvan BUNEL, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, M. Nicolas MOLETTE, M. Michel LEVIEUX, Mme Annie LEFRANCOIS, Mme Magali GOY et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
Mme Evelyne ARONDEL donne pouvoir à Mme Agnès LEDUC
Mr Jean-Charles FONTAINE donne pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
Mr Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir à Mr Michel BAUDRY

Absentes : Mme Aurore RAUCH, Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Martine DECOOL, Mr Romain DEHIAS

Date de la convocation : 03 Juillet 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pascal LARGILLET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 11 Juin 2018, est soumis à l'approbation de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Pôle de santé libéral ambulatoire : validation de la phase 1 - élaboration du programme détaillé et évaluation du coût estimatif du projet – demandes de subvention auprès des partenaires financiers

Le bureau d'études SCET Normandie, groupé avec le cabinet APSIS santé, assistants à maîtrise d'ouvrage ont animé trois groupes de travail avec les professionnels de santé. Ces séances de travail ont permis de définir les besoins et les espaces utiles pour l'exercice de chacun des professionnels de santé : médecins généralistes, infirmières, et para-médicaux. Ils ont également déterminé les espaces communs et les circulations à l'intérieur du futur bâtiment.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'élaboration du programme technique détaillé du pôle de santé ambulatoire,

Pôle de santé libéral ambulatoire : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – attribution de la tranche conditionnelle – phase 2 : conception et assistance à la sélection du maître d'œuvre et des missions connexes

Par délibération en date du 24 janvier 2018, le conseil municipal a décidé d'attribuer une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement SCET Normandie/APSIS Santé, et notamment la phase 1 – tranche ferme, consistant en l'élaboration du programme détaillé et l'évaluation du coût estimatif du projet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation du PSLA,

Pôle de santé libéral ambulatoire : engagement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et missions connexes

Afin de poursuivre la démarche engagée pour la construction du pôle de santé libéral ambulatoire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'engager une consultation visant à choisir une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction du Pôle de santé libéral et ambulatoire, ainsi que les consultations nécessaires pour les missions connexes, comme par exemple, les études préalables : sondages de sols, relevés topographiques, diagnostics, préparation des démolitions,

Sécurité incendie – protection du collège Louis Bouilhet – mise en conformité d'un hydrant – demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Suite à la dernière commission de sécurité du Collège Louis Bouilhet à Cany-Barville, il est nécessaire de lever une réserve relative au bon fonctionnement du poteau incendie, situé rue du Hôme, et desservant l'établissement scolaire.

Adopté à l'unanimité

Rentrée scolaire 2018/2019 – modification des horaires des écoles publiques : école maternelle les Lutins et école élémentaire Louis Pergaud

Vu les articles L.2121-29 et L.2121-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.212-1 à L.212-9 du code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil municipal, en sa séance du 10 juillet 2017, modifiant l'organisation de la semaine scolaire, portant à 4 jours le rythme scolaire des écoles publiques maternelle et élémentaire.

Vu la délibération du conseil municipal, en sa séance du 16 avril 2018, décidant d'ouvrir une classe à l'école élémentaire Louis Pergaud dès la rentrée de septembre 2018.

Considérant l'augmentation du nombre d'élèves à l'école élémentaire Louis Pergaud,

Considérant que l'amplitude des horaires de la pause méridienne, d'une heure et demie est insuffisante pour accueillir dans de bonnes conditions, la totalité des enfants prenant leur repas au restaurant scolaire,

Il est souhaitable d'élargir la plage horaire méridienne à deux heures, afin que chacun des enfants aient le temps de déjeuner calmement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les horaires des cours des écoles publiques maternelle et élémentaire de la commune de CANY-BARVILLE le matin de 08h30 à 11h30 l'après-midi de 13h30 à 16h30.

Pôle scolaire – participation aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire de Doudeville pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 pour un enfant scolarisé en classe ULIS.

En application de l'article L.212-8 du code de l'éducation, la commune de Doudeville sollicite une participation de la commune de Cany-Barville, au titre de la scolarisation d'un élève, résidant à Cany-Barville,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une participation au titre de l'année scolaire 2014/2015 et 2015/2016 à la commune de Doudeville

Pôle scolaire – participation aux frais de fonctionnement de l'école de Grainville-la-Teinturière pour l'année scolaire 2017/2018 pour un enfant scolarisé en classe maternelle.

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation,

Considérant qu'une dérogation a été accordée pour la scolarisation d'un enfant à Grainville-la-Teinturière, le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser une participation financière à la commune de Grainville la teinturiere,

Semaine sportive – convention tripartite de mise à disposition temporaire du plateau EPS du Collège

Chaque année, la commune de Cany-Barville organise une semaine sportive, à destination des enfants de 8 à 12 ans. La session se déroulera cette année, du 09 juillet au 13 juillet 2018. Différentes activités sportives sont proposées : jeux collectifs, tennis de table, badminton, football et rugby, handball et basket, pétanque et une randonnée à vélo. Afin de pouvoir utiliser le plateau d'éducation physique et sportive du Collège, il convient de conclure une convention tri-partite de mise à disposition temporaire pour ces activités sportives. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Personnel communal - filière médico-sociale : transformation d'un poste

Un agent ayant obtenu son CAP petite enfance exerce les fonctions d'ATSEM sous le grade d'agent technique de 2^{ème} classe à temps plein. Afin de régulariser sa situation, le conseil municipal à l'unanimité décide d'intégrer cet agent dans la filière sociale en tant qu'ATSEM principal de 2^{ème} classe et de supprimer le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} (filière technique).

Prochaine séance du conseil municipal : Lundi 10 septembre 2018 à 20h30.